

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 50 (1942)

Heft: 32: Zur Gründung der Eidgenossenschaft

Anhang: Kinder aus Monaco

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes
und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse
et de l'Alliance suisse des Samaritains.



Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e
della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizra e
de la Lia svizra dals Samaritains.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna svizra

Rotkreuzchefarzt - Médecin en chef de la Croix-Rouge - Medico in capo della Croce-Rossa

Im Juni sind erstmals

Kinder aus Monaco

zur Erholung in der Schweiz eingetroffen. Die erholungsbedürftigen Kleinen, die ebenfalls schwer unter den Entbehrungen des Krieges zu leiden haben, werden einen mehrwöchigen Aufenthalt in Gstaad nehmen. In Begleitung der Kinder befand sich die junge Prinzessin Antoinette von Monaco, welche die Kleinen bis nach Gstaad begleitete. Unser Bild: Glücklich scharen sich die Kinder um die Prinzessin. — Le premier convoi d'enfants en provenance de Monaco est arrivé au mois de juin. Pour la première fois, un convoi d'enfants du Duché de Monaco est arrivé à Gstaad. Ces petits qui, eux aussi, ont souffert cruellement des conséquences de la guerre, séjourneront pendant quelques semaines dans notre pays, pour réparer leurs forces et retrouver la santé. La jeune princesse Antoinette de Monaco accompagnait nos petits hôtes jusqu'à Gstaad. Notre reproduction: Heureux de se trouver dans ce séjour de vacances enchanteur, les enfants se groupent autour de la Princesse Antoinette. (Photo Photopress.)



La tâche est grande et les difficultés multiples

Il y a quelques jours, la Confédération a célébré à nouveau l'anniversaire de sa fondation. Pénétré d'une profonde reconnaissance de ce que la guerre nous a épargnés jusqu'ici, chaque Confédéré a levé les yeux vers les feux couronnant nos montagnes. Chacun a compris l'obligation de solidarité qui nous est créée par l'aspect de la misère d'autres peuples; chacun a ressenti l'ardent désir de panser les blessures et d'aider de toutes ses forces.

Cette volonté de secourir est exprimée très clairement dans le discours du conseiller fédéral Pilet-Golaz prononcé en réponse à la motion Reinhard. Les pages qui suivent reproduisent le texte de la motion Reinhard et le discours du conseiller fédéral:

Zur Gründung der Eidgenossenschaft Sonder-Nummer

Motion Reinhard, du 17 mars 1942.

Le Conseil fédéral est invité à entreprendre les démarches nécessaires auprès des Etats belligérants afin de mettre sur pied une vaste œuvre de secours en faveur des enfants d'Europe menacés par la guerre, les épidémies et la famine, quel que soit le pays auquel ils appartiennent.

Réponse du conseiller fédéral Pilet-Golaz, 11 juin 1942.

Votre honorable collègue, en développant la motion qu'unis nonobstant leurs opinions politiques divergentes par une même pensée d'humanité plus de cinquante députés ont approuvée de leur signature,